

Votre logo ici

Guide d'accompagnement à la reprise des activités

Vos coordonnées ici

14 septembre 2020

Contexte

Ce guide vise à soutenir le secteur du loisir en (**VOTRE SECTEUR**) pour la prise en charge de la santé et la sécurité de la reprise des activités. Les informations contenues dans ce guide sont tirées des recommandations intérimaires produites par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19. En période de crise, il est important qu'ensemble, travailleur·euse·s, employeur·euse·s, participant·e·s, animateur·trice·s et artiste·s collaborent afin d'avoir une reprise d'activités sécuritaires pour tous et toutes !

Le dialogue et la coopération sont essentiels pour y arriver.

Directives à suivre lors des activités en (**votre secteur**)

- Respecter les consignes sanitaires en place ([voir les infographies](#));
- Respecter les consignes à propos de garder la distance à l'intérieur ou l'extérieur dans les lieux publics (maximum de 250 personnes);
- Respecter les consignes à propos de garder la distance à l'intérieur ou l'extérieur dans un lieu privé (maximum de 10 personnes et 3 ménages);
- Respecter la distanciation physique de 2 mètres;
- Ne pas oublier la désinfection du matériel s'il a été partagé lors de l'activité.

Organisation d'activités

L'**organisme** vous encourage fortement à prioriser une programmation adaptée à la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19. Cependant, nous sommes également soucieux que votre programmation et la nôtre respectent les règles de nos membres à condition que celles de la Direction de santé publique soient aussi respectées. En ce sens, nous pouvons travailler à créer une offre d'activités attrayantes, accessibles et adaptées, mais pas au détriment de la santé de tous et toutes.

Privilégiez les activités qui :

- se déroulent au cours d'une même journée;
- limitent les déplacements entre les régions;
- sont individuelles ou collectives;
- sont encadrées ou non (2m de distanciation);
- donnent un accès minimal aux blocs sanitaires.



Résumé des consignes sanitaires

Distanciation physique



- Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les personnes doit être gardée;
- Le partage d'objets est à éviter. Si ce n'est pas possible, des mesures d'hygiène strictes sont mises en place;
- Si possible, les équipes les plus petites et les plus stables possibles sont privilégiées pour favoriser la distanciation physique et la réduction des contacts, particulièrement dans les différents lieux fermés à espace restreint où plusieurs personnes peuvent être regroupées;
- Les poignées de main et les accolades doivent être évitées;

Hygiène des mains



Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 % pendant au moins 20 secondes limite les risques de transmission dans le milieu de travail, notamment :

- avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche);
- après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
- avant et après avoir mangé;
- en entrant et en sortant des locaux et, dans la mesure du possible, après chaque utilisation de l'équipement collectif;
- à l'entrée et à la sortie du site où se déroulent des activités;
- après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché;
- avant le port et lors du retrait des équipements de protection.

Lorsqu'une installation de lavage des mains n'est pas disponible à proximité, fournir un nettoyant sans rinçage (solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %).